

# DELIBERATION DU CONSEIL

N°2026-04/06C

## Objet : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYDETOM 66.

L'an deux mille vingt-six, le 08 avril, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Teresa Rebull à Alénya, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

<b>Nombre de membres afférents au Conseil :</b>	37	<b>Vote :</b>	<b>Pour :</b>	36
<b>En exercice :</b>	36		<b>Contre :</b>	0
<b>Présents :</b>	35		<b>Abstention :</b>	0

**Présents :** Sophie ALCARAZ, Benoît ARMEN, Alison BALESTRIERI, Sylvie BEAULIEU, Serge BENET, François BONNEAU, Damien BRINSTER, Aline COGEZ, Myriam DARDENNE, Carole DEL POSO, Thierry DEL POSO, Marie-Ange DESTAVILLE, Laurence DUPONT, Jean-Michel GARRIGUE, Alain GIRBAL, Claudette GUIRAUD, Julien LLUGANY, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, René MONTALAT, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Guillaume RICHER, Katia ROMAGOSA, Jean ROMEO, Lillian ROUCOLLE, Magali ROUGÉ, Adeline SERRET-SUMALLA, Thierry SIRVENTE (à partir de l'affaire n°2), Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Jean-Pierre THOLLET, Frédéric TOMASINI, Sylvie TORRES.

**Absent excusé ayant donné procuration :** Pascale GUICHARD donne pouvoir à Jean ROMEO

**Secrétaire de séance :** Jean-André MAGDALOU

**Date de convocation :** 31 mars 2026

Le Président expose à l'Assemblée,

La communauté de communes doit désigner ses représentants au sein du Syndicat Départemental de Traitement, de Transport et de Valorisation des Ordures Ménagères et Déchets Assimilés des Pyrénées-Orientales.

Il appartient donc au Conseil de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour siéger au sein de ce syndicat, dans le respect des modalités de l'article L 2122-7 par renvoi de l'article L 5211-7 du CGCT.

Le Président propose,

Membres Titulaires :	- Jean-Jacques THIBAUT
	- Myriam DARDENNE
Membres Suppléants :	- Christophe MANAS
	- Jean-André MAGDALOU

A défaut d'autre candidature, et ayant obtenu chacun 36 voix, ils sont déclarés élus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

